

Statuts du début de la Société Anonyme

(Articles principaux)

L'an mil neuf cent vingt sept (1927), le premier avril, devant Maître Léon **GOMEZ**, notaire à Liège et Albert **FRÈRE**, notaire à Seraing sur Meuse, ont comparu :

- a) Monsieur Henri Constant **PAQUOT**, fabricant de biscuits, né à Ramet-Yvoz, le seize janvier mil huit cent quatre vingt un, demeurant à Ramet Yvoz, agissant en qualité de fondateur,
- b) 1. Monsieur Gustave **OLIVIER**, sans profession demeurant à Liège, rue Darchis 16,
2. Monsieur Félix **MATHY**, chef comptable, demeurant à Liège, boulevard Frère-Orban 24
3. Monsieur Henri **PORIGNON**, gérant de magasin alimentaire des Ouvriers du Val Saint Lambert, demeurant à Seraing sur Meuse, rue Nicolay 77
4. Monsieur Joseph **ENGLEBERT**, agent commercial, demeurant à Liège, rue César Franck, 28
5. Monsieur Oscar **DEVILLE**, industriel, demeurant à Seraing sur Meuse, rue de l'acacia 12
6. Monsieur Paul **PORIGNON**, directeur de biscuiteries, demeurant à Ramet Ivoz, rue de l'Eglise 75,
7. Monsieur Albert **GOBIET**, receveur des Contributions, demeurant à Neuville-en-Condroz
8. Monsieur Joseph **LOUVET**, contremaître, demeurant à Seraing sur Meuse, Val Saint Lambert
9. Monsieur Joseph **SURAY**, comptable, demeurant à Ramet Yvoz,
10. Monsieur Arthur **GRALINGER**, agent commercial, demeurant à Liège, rue Renier 65,
11. Monsieur Charles **CALEMBERT**, Secrétaire Général des Charbonnages des Liégeois en Campine, demeurant à Liège pour lequel est ici présent et se porte fort Monsieur Arthur **GRALINGER** préqualifié,
12. Monsieur Maurice **MATHY**, Licencié en Sciences Commerciales, demeurant à Liège, Boulevard Frère-Orban,34
13. Monsieur Fernand **DEMEURE**, tourneur en bois, demeurant à Liège, rue Vivegnis, 93, agissant en qualité de souscripteur ...

L'objet de la société est précisé comme suit :

La fabrication, la vente et le commerce en général de biscuits, bonbons, pâtisseries, boulangerie et de tous autres produits, objets et matières se rapportant directement à l'un ou l'autre des objets susmentionnés ou qui seraient de nature à en faciliter le développement ou à aider à sa réalisation.

La création, l'acquisition, l'exploitation, la location et la vente de toutes usines, immeubles, fonds de commerce, établissement ayant trait au commerce et à l'industrie susvisée, l'achat, la fabrication, l'exploitation, la vente et l'utilisation de tous produits de tous articles et de toutes matières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, la recherche, la prise, l'achat, la vente et l'exploitation de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique concernant l'objet social, la constitution de toutes sociétés, associations, participations, syndicats, agences, comptoirs de vente se rattachant aux entreprises ci-dessus indiquées, la

prise d'intérêts dans toutes sociétés, associations, participation, syndicats, agences, comptoirs de vente existants ou à créer par voie d'apports, souscriptions ou achat d'actions ou de parts ou de toutes autres manières, la fusion avec toutes autres sociétés ou entreprises et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Henri **PAQUOT** apporte à la société :

Monsieur Henri **PAQUOT**, préqualifié, déclare faire apport :

- A) Immeubles par nature et par destination, maisons, dépendances, bâtiments industriels et cour cadastrée section C numéros 27r et 67e pour une superficie de sept cent cinquante cinq mètres carrés situés à Ramet Yvoz, rue de l'Eglise numéro 254, 252, avec le matériel s'y trouvant réputé immeuble par destination ou incorporation et notamment divers fours de boulangerie à vapeur et à coke, chambre de refroidissage, pétrins, broyeurs pour amandes et divers moteurs, trémies, monte charge, découpeur et pompes électriques, estimés quatre cent quatre vingt trois mille deux cent quarante cinq francs (483.245 Fb)
- B) Etablissement de propriété

Monsieur Henri **PAQUOT** déclare être propriétaire des immeubles par nature : partie tant pour l'avoir recueilli dans la succession de sa mère, Dame Victorine **LEGRAND**, veuve de Servais Paquot, décédée le six octobre mil neuf cent vingt et un, qu'en suite d'un acte de cession de droits indivis intervenu entre l'intéressé et ses frères et sœurs, Adèle Paquot, ménagère, Julien Paquot, magasinier, Jules Paquot, magasinier, et Héloïse Paquot, ménagère, épouse de Joseph de Dekker, demeurant tous à Yvoz-Ramet, suivant acte de Maître **SADZOT**, notaire à Ramet Yvoz du trois octobre mil neuf cent vingt deux, transcrit à Liège second bureau des Hypothèques le treize octobre même année volume 597 numéro 15, Madame **PAQUOT-LEGRAND** possédait avant mil huit cent nonante sept.

PARTIE pour avoir été acquise par lui de Marie **BROUHON**, veuve de Lambert **HONNAY** et ses enfants Sophie, Juliette, Oscar et Alice **HONNAY** de Ramet Yvoz suivant acte du même notaire **SADZOT** du dix sept février mil neuf cent vingt quatre . Les immeubles objets de cette vente appartenaient à la communauté **HONNAY-BROUHON** en vertu d'un procès verbal d'adjudication dressé par Me **GRANDRY**, notaire à Yvoz Ramet, le quatre juillet mil huit cent quatre vingt six. Monsieur **HONNAY** est décédé intestat le vingt quatre février mil neuf cent dix laissant pour héritiers légaux ses quatre enfants ci-dessus sous réserve de l'usufruit successoral attribué à l'épouse survivante.

PARTIE enfin pour avoir été acquise par Monsieur **PAQUOT** de Marie **BERTRAND**, veuve de Simon **DERWAEL** et de Dieudonné **DERWAEL**, directeur de Papeterie à Lembecq-les-Hal suivant acte de Me **SADZOT** susdit du vingt cinq mars mil neuf cent vingt quatre. Monsieur Simon **DERWAEL** en était propriétaire antérieurement à mil huit cent nonante et est décédé le vingt cinq octobre mil neuf cent vingt un laissant pour héritier son fils susdit mais après avoir par acte reçu par Me **WATHELET**, notaire à Neuville en Condroz le seize septembre mil huit cent quatre vingt huit fait donation à son épouse de la quotité la plus large de sa succession.

NDR : Avec les différents achats et succession de sa mère Victorine Legrand en 1921, c'est logique de le voir manquer de liquidité, reprenons les apports qui sont chiffrés

C)

- a) matières premières, marchandises brutes en fabrications et fabriquées et approvisionnement : 109.682,11.
- b) clients, comptes caisses, chèques postaux, timbres de taxe et de poste : 176.726,68.-
- c) vidanges, sacs et boîtes, 16.749,00.-
- d) supplément de matériel, mobilier de bureau et imprimés, 34.996,13.-
- e) matériel roulant : un camion automobile marque F.N. 3800, un autre même marque 2700, un autre même marque 2100, une camionnette Ford avec pneus et roues de rechange et sans accessoires ainsi qu'un radiateur FN, 119.669,00.-
- e) outillages et mobilier des magasins, rayons, bascules, balance, poids, étagères, platines, lampes à pétrole, escabeaux, enfourneuse, porte couteaux, pannoir, échelles, pupitres, bâches, poches, grilles, brouettes estimés 65.469,00.
- f) mobilier des bureaux comprenant bureau ministre, pupitres, fauteuils, chaises, armoires, poêles, bacs à charbon, machine à écrire, table de machine à écrire, coffre-fort, porte manteaux, bibliothèque, valises, accessoires et fourniture 9.217,00.-
- g) relations commerciales clientèles, marques de fabrique, assurances diverses, incendies, accidents et tous autres abonnements de téléphone et de chemin de fer, estimé 565.000,00.-